

Conditions générales

Qui peut s'inscrire ?

Le programme EF Cours de Langues à l'Étranger est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus. Les Conditions Générales suivantes régissent le rapport juridique entre EF Education First Ltd et vous (participant).

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire par téléphone, sur internet, par courrier ou dans un bureau EF en Suisse romande, en complétant et en signant le formulaire d'inscription papier ou digital et, en nous faisant parvenir par e-mail.

Notre prix comprend :

Cours EF sélectionné (le temps de cours total varie d'un programme à l'autre) Chambre double chez l'habitant en demi-pension (petit déjeuner et souper du lundi au vendredi et pension complète le week-end) ou chambre multiple sur certains campus EF Accès wi-fi gratuit dans l'enceinte du campus EF Outils pédagogiques et supports multimédia Test de niveau initial EFSET et contrôle continu pendant le séjour Diplôme EF d'études internationales et attestation de niveau EFSET

Accès à EF Campus Connect dès votre inscription

Cours d'anglais en ligne jusqu'à 6 mois après votre retour (varie en fonction du type de cours sélectionné)

Le prix du séjour est composé de 2 éléments: les frais de cours (40%) qui couvrent les cours en classe et les frais de services étudiants (60%) qui couvrent d'autres prestations dont l'hébergement chez l'habitant.

Pour de plus amples informations à propos de ce qui est inclus dans le prix du séjour, veuillez-vous référer aux informations sur les pages destinations. L'hébergement, les repas et autres services varient selon la destination et le type de cours choisi.

Non inclus dans le prix du séjour :

Frais d'inscription de CHF 195.- (de 2 à 15 semaines) et CHF 295.- dès 16 semaines de cours Assurance annulation maladie-accident / annulation emploi-examen de CHF 95.- Manuels pédagogiques EF Voyage et service transfert jusqu'à et depuis le campus EF Transports en commun sur le lieu de destination Internet/Wi-Fi dans votre logement (non garanti) Frais d'examens officiels (par ex. TOEFL, Cambridge English, etc.) Activités et excursions optionnelles Frais de carte bancaire ou de carte de crédit Frais de courriers recommandés

Moyens de paiement

Les frais de séjour doivent être payés en utilisant l'une des méthodes suivantes. Paiement partiel par carte de crédit en ligne avec le numéro de référence de votre réservation (MasterCard, Visa) Par virement bancaire sur notre compte (Crédit Suisse, bénéficiaire : EF Education First Ltd, 8001 Zurich, numéro de compte: 958089-31-9, IBAN : CH71 0483 5095 8089 3100 9) Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements en cash. Merci de toujours indiquer votre numéro de réservation lors d'un paiement. Des frais liés à un paiement par carte de crédit peuvent être appliqués conformément aux lois et réglementations locales.

Conditions de paiement

Dans les 10 jours suivant votre inscription, nous vous adresserons votre dossier de confirmation et une première facture. Vous devez nous verser, au plus tard 7 jours après sa réception, la somme de CHF 195.- ou CHF 295.- (frais d'inscription non remboursables), CHF 95.- (assurance annulation obligatoire) ainsi qu'un acompte de 10 % des frais de séjour. Un second acompte de 30% des frais de séjours est dû quatre mois après la date d'inscription. Le solde du séjour devra être versé au plus tard 45 jours avant le départ. Si vous vous inscrivez moins de 45 jours avant le départ, le montant total de la facture devra être versé en une fois, dès réception de la confirmation écrite.

N.B. : si vous vous inscrivez à un cours aux États-Unis, Canada, Singapour, Costa Rica, Éthiopie, Australie, Japon ou en Nouvelle-Zélande moins de 30 jours avant le départ, nous pourrions vous demander un supplément jusqu'à CHF 135.- pour couvrir les frais d'envoi des documents nécessaires à votre visa par courrier express international. Toute offre promotionnelle confirmée au moment de l'inscription est sujette au respect des conditions de paiement par l'étudiant et à la non réduction de la durée de séjour. Pour tout règlement non effectué dans les délais impartis, EF se réserve le droit de facturer CHF 60.- de frais lors du rappel de votre facture finale.

Vol A/R offert

À partir de 12 semaines de cours consécutives sur le programme EF Cours de

Langues à l'Étranger en formules EF Intensif, EF Préparation Examen ou EF Anglais des Affaires, les participants peuvent bénéficier d'une participation aux frais de vol (taxes comprises) jusqu'à hauteur de CHF 1'000.-. Le vol devra être réservé par EF. Cette offre est non rétroactive, non cessible, non échangeable, non cumulable avec d'autres offres et non valable en cas d'extension du séjour. En cas de modification de destination, de type de cours ou de réduction de durée de séjour avant ou après le départ, l'offre ne sera plus valable et la participation aux frais de vol reviendra à la charge du participant. Les éventuels suppléments de carburant et les taxes d'aéroport ne sont pas inclus dans cette offre. EF se réserve le droit de mettre fin à cette offre à tout moment et sans préavis.

Couverture d'assurance voyage Erika Il est requis que tout participant voyageant avec EF soit pourvu d'une couverture d'assurance maladie et accident. EF Education First Ltd a souscrit à une police d'assurance collective de voyage sur mesure avec le fournisseur d'assurance Erika Insurance Ltd. EF Education First Ltd en est le preneur d'assurance. Il s'agit d'une couverture d'assurance obligatoire qui couvre le participant en cas de : maladie, accident, hospitalisation, retard de bagages, rapatriement, responsabilité civile, vol d'effets personnels par effraction et rapatriement.

Nous avons inclus cette assurance dans votre réservation selon les tarifs ci-dessous : Europe : CHF 79.- pour 2 semaines (CHF 30.- par sem. suppl.) Hors Europe : CHF 100.- pour 2 semaines (CHF 45.- par sem. suppl.)

Tous les détails de la couverture Erika, vous seront envoyés avec votre dossier de confirmation. Nos participants doivent emporter sur leur lieu de séjour leur carte nominative d'assurance Erika.

Au cas où vous possédez déjà une assurance avec la même couverture, nous vous demandons de nous retourner le formulaire transmis par votre conseiller avec une copie de votre police d'assurance dans la langue du pays d'accueil au moins 15 jours avant la date de paiement de la dernière facture et en nous indiquant que vous vous engagez à être couvert individuellement pendant toute la durée du voyage pour tous les cas mentionnés ci-dessus. Une fois ce document reçu, nous déduisons le montant de l'assurance Erika de votre facture.

Les étudiants engagés dans un cours en Australie doivent souscrire à une assurance médicale et EF peut proposer l'assurance BUPA. Contactez votre bureau EF pour plus d'information.

Tous les détails sur l'assurance peuvent être consultés sur www.erikainsurance.com.

Assurance annulation maladie-accident L'assurance annulation est obligatoire et se monte à CHF 95.-. Elle garantit le remboursement intégral des sommes versées – exceptés les frais d'inscription et l'assurance annulation – si l'annulation est causée par une maladie ou un accident grave de l'étudiant ou de son entourage familial immédiat, attesté par un certificat médical. Le remboursement du séjour (excepté les frais d'inscription et le prix de l'assurance annulation en elle-même) se fera dans son intégralité, quelle que soit la date de l'annulation avant le départ sur présentation d'un certificat médical dans les 10 jours au maximum qui suivent la demande d'annulation.

EF se réserve le droit d'évaluer la gravité de l'événement. L'assurance annulation maladie-accident ne couvre pas les préjudices supportés par les compagnies aériennes en cas d'annulation de vol.

Assurance annulation emploi-examen Au cas où vous trouveriez/perdriez un emploi ou que vous ayez à passer un examen dont le résultat influencera votre départ, il vous est possible de souscrire à une assurance annulation emploi-examen d'un montant de CHF 95.-. Nous vous demanderons le cas échéant de produire un document officiel attestant de cette situation.

En cas d'annulation, excepté les frais d'inscription et le prix de l'assurance annulation en elle-même, se fera dans son intégralité. L'assurance annulation emploi-examen ne couvre pas les préjudices supportés par les compagnies aériennes en cas d'annulation de vol.

Hébergement

EF s'occupe de votre hébergement (selon les options proposées dans chaque campus EF). Dans tous nos campus, votre chambre sera réservée du dimanche avant le début de vos cours jusqu'au samedi matin après la fin de vos cours (sauf mention contraire). Veuillez en tenir compte si vous effectuez vous-même vos réservations de voyage. Si, néanmoins, vous souhaitez arriver le samedi et/ou repartir le dimanche, une nuit supplémentaire pourra vous être réservée moyennant paiement, veuillez nous contacter. Les étudiants désirant prolonger leur hébergement (pour passer un examen par exemple) devront payer un supplément. Notez que les prix des séjours indiqués ne tiennent pas compte de ces éventuelles nuits supplémentaires. Si vous souhaitez

débuter ou finir votre cours en milieu de semaine, celle-ci vous sera facturée en entier, toute semaine commencée étant due. En haute saison, notez que nous pourrions être amenés à loger nos étudiants dans des résidences différentes de celles mentionnées dans les pages destinations cette brochure.

Horaires de cours et taux de présence

Dans tous les campus EF, les cours sont donnés sur 5 jours consécutifs, sur la base d'un horaire alternant matinales et/ou après-midis, entre 08h00 et 20h00. Dans certains campus EF, les classes pourront avoir lieu durant le week-end mais les étudiants disposeront dans tous les cas de deux jours de congé consécutifs. Les cours de langues EF ont une durée minimale de 40 minutes (sauf exception) et ils sont souvent couplés en sessions de 2x40 minutes. Les étudiants EF sont tenus de participer à un minimum de 80 % des cours sous peine de non remise du diplôme EF, voire d'expulsion dans certains pays. En cas d'arrivée tardive ou d'absence pendant un cours, aucun remboursement ne sera accordé. Les périodes d'absence ne seront pas compensées par des prolongations gratuites de séjour. Veuillez noter que des dates de cours spécifiques pour débutants sont proposées. Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter nos bureaux en Suisse romande.

En haute saison, notez que nous pourrions être amenés à dispenser nos cours sur un site différent de celui de nos campus.

Jours fériés et jours de relâche

Veuillez noter que les cours ne seront pas assurés pendant les jours fériés du pays de destination et, compte tenu des emplois de temps chargés, ne pourront être ni remplacés ni remboursés. L'hébergement réservé reste disponible pour les étudiants pendant les congés et les jours fériés. Le nombre de jours de relâche peut varier d'un campus à l'autre.

Niveaux des cours

Quelques semaines avant le départ, les étudiants doivent effectuer un test de niveau en ligne afin d'évaluer leurs compétences linguistiques. Les résultats seront transmis au futur campus EF qui pourra ainsi préparer leur arrivée et les placer dans une classe correspondant à leur niveau. Chaque campus EF propose les 6 niveaux d'enseignement du modèle du Conseil de l'Europe. Dans le cas où, exceptionnellement, un nombre insuffisant de participants de même niveau (5 étudiants ou moins) ne sont pas en mesure de constituer une classe de niveau correspondant, EF se réserve le droit de regrouper dans la même classe des étudiants de niveaux différents. Un test de niveau déterminera également votre capacité à intégrer un cours EF Préparation Examen, EF Anglais des Affaires ou les programmes EF Cours + Stage / Volontariat en entreprise (niveaux intermédiaire à avancé requis).

Manuels pédagogiques EF

Les manuels pédagogiques EF sont requis afin de suivre le syllabus de cours EF. Le prix des manuels est le suivant : Cours d'anglais : Semaines 1-6 : CHF 45.-, semaines 7-12 : CHF 85.-, semaines 13-18 : CHF 135.- *tout intervalle de 6 semaines Cours de langues : CHF 35.- Anglais des Affaires : CHF 20.- Manuels de préparation examen : CHF 30.- Cours non anglophones : Semaines 1-9 : CHF 75.-, semaines 10-18 : CHF 145.-, semaines 19-27 : CHF 195.- *tout intervalle de 9 semaines supplémentaires : CHF 65.-

Plateforme web EF Campus Connect et cours en ligne

Tous les étudiants EF reçoivent un code d'accès gratuit à leur compte personnel sur notre plateforme EF Campus Connect. Les données suivantes y seront enregistrées par EF : nom(s), prénom(s), adresse e-mail, date de naissance et sexe. L'étudiant pourra ensuite apporter une dimension personnelle à son profil en ajoutant photos, vidéos, liens Internet. L'étudiant pourra également communiquer via messagerie instantanée avec d'autres étudiants du monde entier. Toute correspondance ou utilisation générale de ce moyen de communication est considérée comme privée et EF ne pourra être tenu pour responsable du contenu publié sur les comptes personnels. Tous les étudiants inscrits à un cours d'anglais EF Principal ont accès à des cours en ligne dès leur inscription, pendant leur séjour et pendant 3 mois après la fin de leur séjour. Les étudiants inscrits à un cours d'anglais EF Intensif, EF Anglais des Affaires ou EF Préparation Examen, ont accès à des cours en ligne dès leur inscription, pendant leur séjour et pendant 6 mois après la fin de leur séjour. Les étudiants inscrits à des cours non anglophones ont accès à du contenu en ligne pendant leur séjour (dépendant du programme et de la destination), à l'exception des campus de langues de Tokyo, Shanghai, Séoul, Dubai et Lisbonne où les cours en ligne sont remplacés par des cours menés par des professeurs.

Cours d'intérêts spécifiques (SPIN)

Les classes SPIN peuvent varier d'un campus EF à l'autre et sont sujetes à changement en raison de la disponibilité et du nombre de participants.

Crédits Activités

Les crédits activités restant à la fin du séjour peuvent être transférés à un autre séjour pendant une période de 12 mois après la fin du séjour ou ils peuvent être remboursés à hauteur de 90% pendant une période de trois mois après la fin du séjour si le montant est supérieur à 15 CHF. Les crédits d'activités offerts ne sont pas remboursables.

Garantie de progrès

La garantie de progrès est valable pour autant que l'étudiant assiste à 100% et plus des cours du programme EF Cours de Langues à l'Étranger. Si tel est le cas, l'étudiant pourra prolonger son séjour et tous les frais de cours seront à la charge d'EF aussi longtemps que l'étudiant n'aura pas atteint le niveau requis par son professeur. La garantie de progrès ne couvre que les séjours de 6 semaines minimum pour les débutants et 12 semaines minimum pour les intermédiaires ou avancés. Lors d'une prolongation des cours couverte par EF, les frais d'hébergement, de repas, voyage, etc. restent à la charge du participant. Si le visa ne permet pas de prolonger le séjour, EF couvrira le suivi des cours d'anglais en ligne par EnglishLive.com.

Cours EF Préparation Examen / stages + volontariats en entreprise

Un minimum de 10 étudiants est requis pour justifier la mise en place d'une classe EF Préparation Examen. Dans le cas où il n'y aurait pas un nombre suffisant d'étudiants, EF se réserve le droit de remplacer le cours EF Préparation Examen par un cours EF Intensif. L'offre de Cours + Stage ou Volontariat en entreprise est reliée aux règlements visa du pays de destination et, par conséquent, ne peut pas être garantie à tous les étudiants.

Proposition de vol

Si vous désirez bénéficier de notre service voyage, veuillez le préciser sur votre formulaire d'inscription ou vous adresser un e-mail en indiquant vos dates aller-retour. Sur réception de ce dernier, nous vous proposerons un vol aux conditions les plus avantageuses et vous prions de nous le confirmer par écrit au plus vite. EF ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une éventuelle différence de prix entre le moment où notre offre est faite et le moment où nous recevons votre confirmation en retour. En réservant votre billet d'avion, nous agissons en tant qu'intermédiaire des compagnies aériennes et la responsabilité de celles-ci reste prépondérante. Les frais inhérents à l'annulation d'un billet d'avion ne sont jamais couverts par EF et sont facturés au participant selon le montant fixé par la compagnie aérienne.

Service accueil-transfert

Si vous désirez profiter de notre service accueil-transfert EF, vous serez accueilli par un représentant EF à votre arrivée dans l'aéroport le plus proche du campus choisi. Le prix de cette option correspond à un "transfert arrivée" il est indiqué dans les pages des destinations et varie selon l'itinéraire choisi. Les transferts sont assurés de 7h00 à 21h00 heure locale le dimanche. Si vous arrivez un autre jour ou en dehors de ces heures, notre bureau pourra vous informer d'un tarif spécifique. Dans le cas où plusieurs étudiants auraient un transfert à la même heure, il y aura un certain temps d'attente. EF ne peut être tenu responsable des retards causés par la circulation, des travaux ou des accidents.

Modification d'inscription

- par le participant Pour toute modification d'inscription après confirmation de votre dossier (changement de destination, de dates, d'hébergement, etc.), un montant de CHF 90.- peut vous être facturé. Ceci ne s'applique pas aux extensions de cours. EF se réserve le droit de procéder à des changements de destination, type de cours, date de début ou type d'hébergement jusqu'à 20 jours avant le début du séjour. -par EF EF se réserve le droit de modifier le programme avant le départ. Si EF doit appliquer des changements majeurs au séjour, EF informera l'étudiant et l'éventuel d'impact sur le prix du cours. Suivant cette notification, l'étudiant pourra accepter les modifications proposées, accepter une solution alternative ou annuler le programme sans savoir à payer de frais d'annulation. Si l'étudiant n'informe pas EF de sa décision dans les délais impartis, EF considérera que la proposition originale est acceptée.

Annulation avant l'arrivée dans le campus EF

Toutes les annulations doivent être notifiées par lettre recommandée à EF Education SA à Lausanne et sont prises en compte à la date de réception. Dans tous les cas, les frais d'inscription, l'assurance annulation maladie-accident restent dus. Les frais de

courrier recommandé ne sont pas remboursables. Toute annulation tardive doit être annoncée avant 17h GMT le vendredi précédant le début du séjour pour pouvoir obtenir le remboursement des transferts réservés.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

Séjours hors États-Unis:
Si l'étudiant souhaite annuler son séjour 45 jours ou plus avant le début du séjour, les frais de séjour seront remboursés dans leur intégralité à l'exception de l'acompte. L'acompte sera remboursé dans le cas où l'annulation est liée à une demande de visa refusée.
Si l'étudiant souhaite annuler son séjour 16 à 44 jours avant le début du séjour, les frais de cours seront remboursés dans leur intégralité, EF retiendra 40% des frais de services étudiants (max. CHF 2 500.-) ceci couvrant les frais prépayés d'hébergement et de services.
Si l'étudiant souhaite annuler son séjour moins de 15 jours avant le début du séjour, EF retiendra 50% des frais de cours, ainsi que 40% des frais de services étudiants (max. CHF 2 500.-) ceci couvrant les frais prépayés dans leur intégralité d'hébergement et de services.

Séjours aux États-Unis:

Si l'étudiant souhaite annuler son séjour 45 jours ou plus avant le début du séjour, les frais de séjour seront remboursés dans leur intégralité à l'exception des 10% d'acompte. Les frais d'inscription, l'assurance annulation maladie-accident ne seront pas remboursés. Les 10% d'acompte seront remboursés si la demande de visa est rejetée. Le montant maximum retenu par EF sera de CHF 500.-
Si l'étudiant souhaite annuler son séjour moins de 45 jours avant le début du séjour, EF retiendra CHF 500.- pour couvrir les frais administratifs liés à l'hébergement et jusque CHF 500.- maximum pour les frais d'inscription, assurance annulation et l'acompte. L'acompte sera remboursé dans le cas où l'annulation est liée à une demande de visa refusée.

Annulation avant l'arrivée sur le campus EF, aux États-Unis sous le régime du visa I-20
Pour les étudiants qui sont entrés aux États-Unis avec un visa I-20 obtenu grâce à EF et qui annulent leur séjour avant le début des cours ou ne se présentent pas en cours, EF retiendra :

Pour un séjour d'une durée de moins de 12 semaines, les frais de scolarité à hauteur de 4 semaines, et CHF 500.- de frais de services liés au logement.
Pour un séjour de 12 semaines ou plus, les frais de scolarité à hauteur de 6 semaines et CHF 500.- de frais de services liés à l'hébergement. EF retiendra également jusqu'à CHF 500.- pour les frais d'inscription et l'assurance annulation.
Si l'Organisation Mondiale de la Santé ou une autre autorité internationale de la santé, publiait une mise en garde spécifique à des voyages dans un pays donné ou une interdiction de voyager, les étudiants EF sont autorisés à reporter ou à modifier leur séjour dans les 365 jours à compter de la date de cette publication officielle. Si les étudiants désirent annuler leur séjour, les conditions générales ci-dessus seraient appliquées.

Interruption après l'arrivée dans le campus EF

Tout étudiant désireux d'interrompre son séjour après être arrivé dans l'un de nos campus doit informer la direction du campus sur place en signant le formulaire d'interruption de séjour. Tout remboursement dû sera effectué par le bureau où les frais de cours et de séjour ont été acquittés initialement, et ceci dans un délai de 30 jours après la notification d'interruption et communication des informations bancaires complètes. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un renvoi du participant pour cause d'une violation des règles disciplinaires internes ou d'activités illégales violant les lois locales, régionales ou nationales du pays de séjour. Les remboursements seront calculés au prorata sur une base hebdomadaire. Afin de déterminer le nombre de semaines à rembourser selon les conditions ci-après, EF considère toute semaine commencée comme une semaine complète, à partir du moment où l'élève a effectué au moins une journée de cours pendant la semaine. Frais de services étudiants : les frais supplémentaires, tels que les manuels pédagogiques, ne sont pas remboursables.

Séjours hors États-Unis Tout étudiant désireux d'interrompre son séjour dans l'un de nos campus (hors États-Unis) doit donner par écrit, au directeur, un préavis de quatre semaines ou s'acquitter des frais de séjour correspondants à ce délai. Le remboursement complet des frais de séjour (hors assurances) sera effectué pour toutes les semaines dues après la 4ème semaine de présence. Pour les étudiants qui interrompent leur séjour après les quatre premières semaines, mais pendant la 1ère moitié du séjour, EF remboursera les frais de cours au prorata après préavis de quatre semaines. Pour les étudiants qui interrompent leur séjour pendant la 2ème moitié du séjour, aucun remboursement des frais de séjour n'est accordé. Séjours aux États-Unis Pour une interruption de séjour lors des 4 premières semaines, EF retiendra les frais de cours pour ces 4 semaines. Si le séjour dure moins de 4 semaines la totalité des frais de cours sera retenue. De plus EF retiendra

jusqu'à CHF500.- (CHF250.- en Californie) d'autres charges non remboursables comme les frais d'inscription et l'assurance annulation. Pour les étudiants qui interrompent leur séjour après les quatre premières semaines, mais pendant la 1ère moitié du séjour (avant 60% de la durée de séjour en Californie), EF remboursera les frais de cours au prorata. EF gardera le montant réel des frais de services étudiants et un maximum de CHF 500.- pour les charges non remboursables y compris les frais administratifs d'hébergement (CHF 250.- en Californie). Pour les étudiants qui interrompent leur séjour pendant la 2ème moitié du séjour (après 60% de la durée de séjour en Californie), aucun remboursement des frais de séjour n'est accordé. En Californie, un étudiant qui annule son séjour lors de la première semaine de cours recevra la totalité des frais de cours. Les remboursements pour des cours aux États-Unis prennent effet 45 jours (30 jours en Californie) après le dernier jour de cours. Changements après le début des cours Les étudiants qui souhaitent procéder à des changements après le début des cours seront facturés des frais de changements (CHF 90.-). Un changement de cours Intensif à cours principal ou un changement pour une destination moins onéreuse n'implique pas le remboursement de la différence de prix entre les deux cours. Les étudiants qui estiment que les services souscrits ne sont pas fournis doivent le signaler immédiatement au conseiller EF dans le pays d'origine.

Séjours hors États-Unis

Tout étudiant désireux d'interrompre son séjour dans l'un de nos campus (hors États-Unis) doit donner par écrit, au directeur, un préavis de quatre semaines ou s'acquitter des frais de séjour correspondants à ce délai. Le remboursement complet des frais de séjour (hors assurances) sera effectué pour toutes les semaines dues après la 4ème semaine de présence. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'un renvoi du participant pour cause d'une violation des règles disciplinaires internes ou d'activités illégales violant les lois locales, régionales ou nationales du pays de séjour.

Séjours aux États-Unis

Pour une interruption de séjour lors des 4 premières semaines, EF retiendra les frais de cours pour ces 4 semaines. Si le séjour dure moins de 4 semaines la totalité des frais de cours sera retenue. De plus EF retiendra jusqu'à CHF500.- (CHF250.- en Californie) d'autres charges non remboursables comme les frais d'inscription et l'assurance annulation. Pour les étudiants qui interrompent leur séjour après les quatre premières semaines, mais pendant la 1ère moitié du séjour (avant 60% de la durée de séjour en Californie), EF remboursera les frais de cours au prorata. EF gardera le montant réel des frais de services étudiants et un maximum de CHF 500.- pour les charges non remboursables y compris les frais administratifs d'hébergement (CHF 250.- en Californie). Les remboursements seront calculés au prorata sur une base hebdomadaire. Afin de déterminer le nombre de semaines à rembourser, EF considère toute semaine commencée comme une semaine complète, à partir du moment où l'élève a effectué au moins une journée de cours pendant la semaine. Pour les étudiants qui interrompent leur séjour pendant la 2ème moitié du séjour (après 60% de la durée de séjour en Californie), aucun remboursement des frais de cours n'est accordé.

Frais de services étudiants : les frais supplémentaires, tels que les manuels pédagogiques, ne sont pas remboursables. En Californie, un étudiant qui annule son séjour lors de la première semaine de cours recevra la totalité des frais de cours. Les remboursements pour des cours aux États-Unis prennent effet 45 jours (30 jours en Californie) après le dernier jour de cours.

Changements après le début des cours

Les étudiants qui souhaitent procéder à des changements après le début des cours seront facturés des frais de changements (CHF 90.-). Un changement de cours Intensif à cours principal ou un changement pour une destination moins onéreuse n'implique pas le remboursement de la différence de prix entre les deux cours. Les étudiants qui estiment que les services souscrits ne sont pas fournis doivent le signaler immédiatement au conseiller EF dans le pays d'origine.

Code de conduite de l'étudiant

Chaque étudiant EF s'engagera en début de séjour à respecter un code de conduite interne. En cas d'expulsion pour faute grave (évaluée par les codes de conduite), ou absences répétées et trois lettres d'avertissement communiquées, aucun remboursement ne sera accordé. Hors de la Suisse, l'étudiant est tenu de se conformer aux règles et législations en vigueur dans le pays d'accueil. EF ne pourrait être tenu pour responsable de toute infraction commise par le participant lors de son séjour.

Visa et passeport

Un visa est souvent nécessaire pour les programmes d'études aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, au Royaume-Uni, en Russie, EAU ou Singapour (veuillez consulter votre ambassade pour les nationalités autres que Suisse). Nous vous fournirons les documents

officiels attestant de votre inscription à notre école. Les délais nécessaires à l'accomplissement de certaines formalités (un à trois mois) ne sont pas toujours compatibles avec une inscription tardive. Il est de votre responsabilité d'accomplir les démarches requises pour l'obtention du visa. Un passeport valide au moins 6 mois après la date de retour est nécessaire pour toutes les destinations hors Europe. Le refus par les autorités du pays d'accueil de délivrer un visa, un défaut de vaccination ou un passeport expiré ou non valide ne peuvent notamment être opposés à EF Education SA pour bénéficier du remboursement des frais engagés.

Règlementations régionales spécifiques

Dans certaines régions (Australie, Nouvelle-Zélande, Colombie Britannique et Singapour), des procédures spécifiques d'admission sont applicables. Les étudiants ayant moins de 18 ans qui partent pour la Colombie Britannique peuvent se voir appliquer des frais de départ. En Australie, en accord avec le ESOS Act, les frais engagés auprès de EF sont protégés en cas de défaut de la part de EF. Vous trouverez plus d'information sur www.tps.gov.au. Les étudiants en partance pour l'Australie sont aussi protégés par les lois locales de protection des consommateurs. En Nouvelle-Zélande, d'après la section 25(3) du Education Act, les frais engagés sont protégés dans le cas où EF International Language Centers serait en cessation de paiement. A Singapour, les étudiants sont protégés par l'EdUTruST Certification et les frais engagés sont garantis par le Fee Protection Scheme (FPS) que l'école a adopté.

Prix et dates de séjour

Tous nos prix sont en francs suisses et basés sur les taux de change du 4 novembre 2019. EF se réserve le droit de modifier ses prix en cas de fortes fluctuations des taux de changes. L'adaptation du prix liée aux variations des taux de change se fait entre 60 et 45 jours avant le premier jour du mois de départ.

Clause relative à la protection de la vie privée

Afin de permettre à EF d'accomplir ses obligations en vertu du présent contrat, le participant est invité à lui communiquer un certain nombre de données le concernant. EF garantit qu'elle traitera les données du participant conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée. Les données communiquées par le participant sont utilisées dans les buts de données et sont traitées par EF. Les données communiquées par le participant peuvent être communiquées aux sociétés liées à EF. Ces données seront traitées aux seules fins de l'exécution du contrat en ce compris la délivrance de factures, la vérification des paiements, la réservation du transport, l'exécution des obligations contractuelles et l'inscription du dossier. Les données pourront également être traitées aux fins de contacter le participant pour lui donner des informations sur les programmes et services offerts par EF. Le participant qui communique des données le concernant a le droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel le concernant envisagé à des fins de marketing direct. Le participant possède également un droit d'accès et de rectification de ses données. Merci de contacter notre politique de confidentialité sur le site www.efswiss.ch/fr/legal/privacy-policy/

Photographies/vidéos

En acceptant les présentes conditions générales, vous acceptez qu'EF puisse, le cas échéant, utiliser votre image sur tout support photographique ou vidéo qui a été créé par EF et ses équipes durant toute la durée du séjour sans autorisation préalable de votre part. L'étudiant accepte que EF puisse utiliser librement photographies, vidéos et bandes sonores que l'étudiant aurait soumis sur des réseaux sociaux sous le hashtag #EFmoment ou tout autre hashtag utilisé pour promouvoir les produits et services EF.

Modification essentielle du contrat

Modification du prix : dans des cas exceptionnels, EF se réserve le droit de modifier des prix convenus après la conclusion du contrat. Ceci peut s'avérer nécessaire dans les cas suivants : changements des relevances et des taxes ou modifications des taux de change. Tous nos prix sont basés sur les taux de change du 4 novembre 2019. L'adaptation du prix liée aux variations des taux de change se fait entre 60 et 45 jours avant le premier jour du mois de départ. Dans le cas d'une hausse de prix de plus de 10 pour cent vous avez le droit de résilier le contrat et d'invoquer les droits selon l'article 10 alinéa 3 de la Loi fédérale sur les voyages à forfait dans un délai de 7 jours à compter de la communication de la hausse de prix. Modification du programme : Dans des cas impératifs EF se réserve le droit de modifier ou d'annuler le programme établi. En cas d'une annulation ou d'une modification essentielle vous avez le droit de résilier le contrat et d'invoquer les droits selon l'article 10 alinéa 3 de la Loi fédérale sur le voyage à forfait dans un délai de 14 jours à compter de la date de la communication de la modification. Lorsque EF est contraint d'annuler ou de modifier essentiellement le

programme à cause d'incidents comme force majeure, grève, événements belliqueux, terreur ou mesures administratives, dans la mesure du possible, EF vous offre un programme équivalent. Toute autre présélection envers EF, notamment le droit à des remboursements et le droit à des dommages, est exclue.

Prolongation

Toute demande de prolongation doit être annoncée le plus tôt possible et directement à notre directeur de campus, en spécifiant le lieu de séjour désiré et le lieu de paiement (en Suisse par une tierce personne ou directement sur place par l'étudiant).

Contestation

En cas de contestation, le participant est tenu de signaler dans les 30 jours après la fin de son séjour linguistique avec EF et par courrier recommandé, toute lacune qui aurait pu survenir lors de son séjour, faute de quoi aucun droit de revendication ne sera alors accepté.

Déclaration d'impôts

Dans certains cas, les coûts de séjour peuvent être pris en considération lors de votre déclaration. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir une attestation de séjour à ce sujet. Veuillez contacter le service des impôts de votre lieu de déclaration.

Responsabilité et force majeure

EF ne peut être tenu pour responsable de l'impossibilité à assurer des prestations initialement prévues en raison de feu, catastrophe naturelle et coup d'état, défaillance de ses prestataires de service, de conflits ou de troubles graves échappant à son contrôle. EF ne pourra être tenu pour responsable de pertes, dommages subis par des personnes ou par des biens et quelle qu'en soit la cause sauf lorsque sa responsabilité est expressément prévue sans exclusion dans ses engagements.

Organisateurs

Tous les voyages et cours de langues sont organisés et vendus par EF Education First Ltd, Selmaustrasse 30, 8001 Zurich, Suisse. EF Education First Ltd est le preneur de l'assurance voyage collective auprès d'Erika Insurance Ltd. EF Education SA promeut en Suisse des voyages et cours de langues organisés et vendus par EF Education First Ltd, Suisse.

Litiges

En cas de litiges, seul le droit suisse fait foi. Les informations contenues dans cette brochure sont exactes et données de bonne foi à la date de rédaction (10 novembre 2019).

Débuts de session

Cours Intensif, Général et Préparation aux Examens à : Londres, Cambridge, Brighton, Manchester, Eastbourne, Boston, Chicago, Santa Barbara, Seattle, Honolulu, Toronto, St. Julian's, Munich, Paris, Barcelone, Playa Tamarindo, Rome, Auckland, Sydney, Perth, Singapour, Los Angeles, Ile de Vancouver, Lisbonne
2020: 13 et 27 Janvier; 10 et 24 Février, 9 et 23 Mars; 6 et 20 Avril; 4 et 18 Mai; 1^{er}, 15^e, 29^e Juin; 6^e, 13^e, 20^e, 27^e Juillet, 3^e, 10^e, 24 Août; 7 et 21 Septembre ; 5 et 19 Octobre; 2, 16 et 30 Novembre; 14 et 28 Décembre
* Excepté à Sydney, Auckland et Perth
¹Dates de début de session en cours Estival pour toutes les destinations ci-dessus sauf à Perth, Sydney et Auckland

Cours Intensif, Général, Préparation aux Examens et Estivals pour Perth, Sydney et Auckland :

2020: 6, 13, 20 et 27 Janvier; 3, 10, 17 et 24 Février; 2, 9, 16 et 23 Mars
Oxford, Bristol, Bournemouth, Dublin, New York, Miami Beach, San Diego, San Francisco, Vancouver, Cape Town, Brisbane, Madrid, Malaga, Berlin, Nice, Shanghai, Tokyo, Séoul, Dubaï, Moscou¹, Playa del Carmen¹
2019: 2, 16, 30 Septembre; 14, 28 Octobre ; 11, 25 Novembre; 9, 23 Décembre
2020: 6, 20 Janvier; 3, 17 Février; 2, 16, 30 Mars; 13, 27 Avril ; 11, 25^e Mai; 8^e, 22^e, 29^e Juin; 6^e, 13^e, 20^e, 27^e Juillet; 3^e, 10^e, 17^e, 31 Août; 14, 28 Septembre ; 12, 26 Octobre ; 9, 23 Novembre ; 7, 21 Décembre
* Excepté à Brisbane et à Cape Town
¹Dates de début de session en cours Estival pour toutes les destinations ci-dessus sauf à Dublin, Cape Town et Brisbane
¹La première rentrée est le 6 Janvier 2020

Cours Intensif, Général, Préparation aux Examens et Estivals pour Cape Town et Brisbane

2020: 6, 13, 20, 27 Janvier; 3, 10, 17, 24 Février; 2, 9, 16, 23 Mars
Cambridge Clare College:
2020: 29 Juin, 6, 13, 20, 27 Juillet ; 3, 10 Août
Saint-Raphaël:
2020: 29 Juin ; 6, 13, 20, 27 Juillet ; 20 Août

EF Année Linguistique à l'Étranger :

2020: 6 Janvier, 20 Avril, 15 Juin, 14 Septembre

